



Communiqué de presse

Des mesures nouvelles du ministère de la culture et de la communication pour soutenir la création et le spectacle vivant dans les Pays de la Loire

12,5 millions d'euros de mesures nouvelles pour soutenir la création et le spectacle vivant ont été annoncées Audrey Azoulay, ministre de la culture et de la communication, en Conseil des ministres le 20 avril 2016.

Renforcer la création en soutenant l'indépendance artistique dans le spectacle vivant et les arts plastiques.

Ces mesures viennent renforcer les dispositifs de soutien existants :

- Aux ensembles et compagnies indépendants
- Aux résidences d'artistes
- Aux lieux intermédiaires et indépendants, véritables laboratoires de recherche pour la création

Cette annonce se traduit pour les Pays de la Loire par 500 000 € de crédits supplémentaires soit 3,6 % d'augmentation du budget de l'État consacré à la création par rapport à 2015 :

- Aide à l'indépendance artistique

Un soutien spécifique aux conventionnements d'équipes artistiques avec l'État permettra à la fois une meilleure structuration et diffusion de leurs spectacles.

Ces équipes artistiques notamment pourront consolider leur modèle économique et mieux assurer leur développement national et international grâce à ce nouveau programme d'aide.

2 équipes seront soutenues en Pays de la Loire :

Compagnie Non Nova – Nantes (44)

Compagnie MUA – Nantes (44)

- Résidence d'artistes

Une politique de résidences d'artistes sera affirmée dans les établissements de création et de diffusion, dans toutes les disciplines, et favorisant les jeunes artistes

6 structures seront soutenues à ce titre :

École d'art de Saint-Nazaire (44)

Nouveau Pavillon à Bouguenais (44)

École d'art de Choletais – Cholet (49)

Scène conventionnée des Mauges - Beaupreau (49)

Ensemble musical Offrandes – le Mans (72)

École d'art de la Roche-sur-Yon (85)

- Soutien aux lieux intermédiaires et indépendants

Un encouragement au compagnonnage et aux lieux intermédiaires indépendants implantés en zone rurale aussi bien qu'en zone urbaine favorisera le partage des outils de travail et la solidarité professionnelle entre compagnies confirmées et jeunes artistes.

9 lieux seront aidés dans ce cadre :

Honolulu – Nantes (44)

Galerie A – Denée (49)

Le Cargo – Segré (49)

Le Nouveau Théâtre Populaire – Fontaine-Guérin (49)
Centre d'art de Pontmain (53)
Chapelle des Calvairiennes – Mayenne (53)

Cité du Cirque – le Mans (72)
La Fonderie – Théâtre du Radeau – le Mans (72)
Piacé-le-Radieux, Bézard – Le Corbusier – Piacé-le-Radieux (72)
Les Moulins de Paillard, Centre d'art, Ponce-sur-Le-Loir (72)

- *Plan SMAC (scènes de musiques actuelles)*

Le plan en faveur du réseau des scènes de musiques actuelles se poursuit (2 millions d'euros, 105 000 € en Pays de la Loire en 2016). Il est un élément majeur de la politique nationale de soutien à la diversité musicale.

Ce plan concerne en 2016 :

Stéréolux – Nantes (44)
VIP – les Escales – Saint-Nazaire (44)
Superforma – le Mans (72)
Fuzz'Yon – la Roche-sur-Yon

- *l'accueil studio pour la danse,*

Ce dispositif qui permet un partage des espaces de travail est revalorisé, afin d'élargir les possibilités d'accueil de compagnies indépendantes.

Ce soutien concerne les 2 centres chorégraphiques nationaux de la région :

CCNN – Nantes (44)
CNDC – Angers (49)

Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire

Guillaume de la Chapelle – responsable du service
communication.paysdelaloire@culture.gouv.fr

02 40 14 23 96 - 06 22 43 09 32